RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Canton des COTEAUX DE MOSELLE

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 29

Convoqués le :
20/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Thierry HOUPIE, Madame Christelle THEVENIN, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :
Madame Valérie BOHR, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude BICEGO
Madame Brigitte STREIFF, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Jessie BAVARIN
Madame Nadège DRISSI, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE
Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON
Monsieur Yann MAUCOURT, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc PINAULT
Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel LUTZ
Madame Sandrine REBECHE, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERRIN
Monsieur Yvan LEBERT, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HOUPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=-=-=-=-=-=-=-=-=

POINT 2026-91 - Rapport présentant les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

La Chambre Régionale des Comptes Grand Est a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de MOULINS-LES-METZ sur les exercices 2019 et suivants.

Le contrôle s'est déroulé selon les principales étapes suivantes :
- La lettre d'ouverture du contrôle a été adressée à la Commune le 23 octobre 2024 ;
- L'entretien précédent les observations provisoires s'est tenu le 9 avril 2025 ;
- Le Rapport d'Observations Provisoires a été transmis à la Commune le 24 juin 2025 ;
- Le Rapport d'Observations Définitives a été notifié à la Commune le 22 septembre 2025 ;

Conformément aux termes du Code des Juridictions Financières, ce Rapport a fait l'objet d'une présentation et d'un débat lors de la séance du 28 octobre 2025 du Conseil Municipal (délibération n°2025-57).

L'article L243-9 du Code des Juridictions Financières précise que « *Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale [...] présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre*

régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. […] »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport, annexé à la présente délibération, détaillant les actions entreprises par la Commune de MOULINS-LES-METZ à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est.

VU le Code des Juridictions Financières et notamment son article L243-9 ;

VU le Rapport d'Observations Définitives notifié à la Commune le 22 septembre 2025 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025-57 en date du 28 octobre 2025 prenant acte de la présentation du Rapport d'Observations Définitives et de la tenue d'un débat ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 octobre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation par Monsieur le Maire d'un rapport détaillant les actions entreprises par la Commune de MOULINS-LES-METZ à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est ;

AUTORISE Monsieur le Maire à communiquer le rapport à la Chambre Régionale des Comptes Grand Est ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/10/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER

Le Maire,
Jean RAUCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
057-215704875-20261027-2026-91DCM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/10/2026
Notification : 29/10/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.